

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL414

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 21, substituer aux mots : « Un arrêté » les mots : « Un décret » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé que les modalités de cet article soient fixées par un décret plutôt qu'un simple arrêté ministériel.